

J'espère que les députés d'en face se montreront à la hauteur de leurs responsabilités en tant que représentants élus du peuple, qu'ils ne tiendront pas compte des consignes de parti et que leur vote reflétera le désir de leurs électeurs sur cette question. Se déclarer contre ce bill, puis dire que l'on votera pour en deuxième lecture, dans l'espoir qu'il sera ensuite modifié en comité, c'est être parfaitement hypocrite et grotesque. Et ceux qui le feront pourront s'en souvenir lorsque certains des employés du *Reader's Digest* et de *Time*, si ces deux entreprises ferment leurs locaux au Canada, viendront grossir les rangs des chômeurs.

On n'a absolument pas tenu compte des gens qui veulent faire de la publicité dans ces revues et en déduisent le coût aux fins de l'impôt. Compte tenu de toutes ces circonstances, j'espère que le secrétaire d'État réfléchira à deux fois à ce qu'il propose au nom des Canadiens, et peut-être même qu'il changera d'avis en fin de compte.

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, ce qui est honteux, ce n'est pas que l'on présente ce bill; c'est, à mon avis, qu'il ait fallu si longtemps pour le présenter. Je me souviens qu'avant de devenir député, et sous divers gouvernements successifs, je lisais des articles où l'on disait que la question avait été soulevée soit au Sénat, soit à la Chambre, soit en comité, et que tous les partis reconnaissaient que pour être juste la loi devait traiter toutes les revues de la même façon. Je me rappelle avoir lu le rapport de la Commission O'Leary. Les députés de l'opposition ont eu la possibilité en 1960 de rendre un grand service au Canada en votant une loi égale afin que toutes les revues soient traitées de façon égale.

Après tant d'années de discussions sur cette question, c'est un honneur d'appartenir à cette trentième législature, qui va enfin voter la loi attendue depuis si longtemps par la population canadienne. Surtout, c'est un honneur pour un nouveau député que de voter en faveur du bill, et je remercie le ministre qui nous l'a présenté. J'espère sincèrement qu'il sera vite sanctionné.

Le secrétaire d'État (M. Faulkner) présentait il y a déjà plusieurs mois, de la part du ministre des Finances (M. Turner), un avis de voies et moyens prévoyant la suppression des paragraphes 2 et 4 de l'article 19 de la loi de l'impôt sur le revenu, qui permettent à certains périodiques étrangers d'être assimilés fiscalement à des périodiques canadiens. Grâce à ce régime de faveur, les annonceurs peuvent déduire de leurs revenus les frais de publicité dans ces périodiques non canadiens, comme s'il s'agissait de publications canadiennes.

Cela a déclenché un débat que j'ai suivi fort attentivement. Nouvel arrivé à la Chambre, j'ai cru prendre modèle sur mes collègues plus anciens que moi. Malheureusement, j'ai entendu des députés parler de censure, de Hitler, de Staline au lieu des paragraphes 2 et 4 de l'article 19. Le seul sujet qu'ils n'ont pas abordé, c'est le bill lui-même.

Périodiques non canadiens

On pourra peut-être même me reprocher d'être trop dur pour les préopinants. Mais je n'arrive pas à croire sérieusement qu'on puisse considérer cette mesure comme anti-américaine, ou comme un acte de censure, car la population canadienne conservera le droit de lire les périodiques qui lui plaisent, que le bill entre en vigueur le 1^{er} janvier 1976 ou pas. Cela pour la raison très simple que le bill ne pose pas de jugement de valeur. Il n'indique pas les articles qu'il faut lire ou ne pas lire, il concerne uniquement une inégalité de notre droit fiscal actuel, inégalité qui privilégie deux périodiques étrangers par rapport aux autres.

● (2110)

Le député de Red Deer (M. Towers) qui parlait il y a quelques instants, n'a pas répondu à la véritable question. Cette question, c'est que la mesure adoptée en 1965 est une mesure d'exception, injuste et discriminatoire. Les députés qui ont reçu la formation juridique, que je n'ai pas, ne recommanderaient certainement pas à la Chambre une mesure discriminatoire comme celle qui a été adoptée en 1965.

On peut peut-être reprocher à mon propre parti d'avoir adopté cette loi à l'époque. Il n'était pas juste d'adopter une mesure semblable, puisque *Newsweek* et diverses autres revues qui, à mon avis, ont le même genre de contenu que *Time*, n'ont pas reçu les mêmes avantages que ce dernier. Si les députés publiaient des revues aux États-Unis, ils se demanderaient comment un Parlement peut choisir certains périodiques, leur donner des concessions spéciales, puis attendre 11 ans avant d'apporter un changement.

Notre problème ne provient certainement pas du fait que nous faisons un changement, mais plutôt du fait que nous avons mis tellement de temps à nous rendre compte que ce changement s'impose. La loi doit être la même pour tous les périodiques étrangers, qu'ils viennent de France, d'Allemagne, d'Angleterre, des États-Unis ou d'ailleurs. Pour être juste, la loi ne doit pas établir de distinctions; elle doit être la même pour tous.

Bien des députés, y compris celui qui m'a précédé, le député de Red Deer, ont laissé entendre que le bill était quelque peu anti-américain. Pourquoi doit-on être anti quelque chose si l'on tient à quelque chose de canadien? Ne pouvons-nous pas respecter notre propre industrie des périodiques et nos propres media d'information et en être fiers sans qu'on dise que nous sommes anti quelque chose d'autre?

Je pense que tous les députés savent que le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) a récemment déclaré que l'activité du NORAD au Canada relèverait bientôt des forces canadiennes. A ma connaissance, aucun député ne s'y est opposé. Personne n'a dit que l'Ouest du Canada ne devrait pas contrôler le fonctionnement du NORAD au Canada, étant donné que le quartier général se trouve dans les provinces de l'Ouest. Aucun député n'a prétendu que c'était anti-américain ou que nous sommes contre les États-Unis, parce que nous nous affirmons et nous estimons que nous devons avoir la maîtrise dans certains domaines. A mon avis, on pourrait utiliser le même argument à l'égard du NORAD.